

Rapport d'enquête – édition 2023

Vécu et ressenti en matière de sécurité

Victimation, délinquance et sentiment d'insécurité



Rapport d'enquête – édition 2023

Vécu et ressenti en matière de sécurité

*Victimation, délinquance
et sentiment d'insécurité*

SSMSI : 40, avenue des Terroirs-de-France 75012 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Olivier Filatriau

Auteurs : Tiaray Razafindranovona et Sandra Zilloniz

Contributeurs : Valérie Carrasco, Claire Charavel, Théo Douguet, Marine Duval, Laurent Duvernet, Zoé Gallos, Garance Gharbi, Béryl Matinet, André Moreau, Danaé Odin-Steiner, Diane Sainteny

Communication et édition : Cécile Berson-Prat

Conception graphique et mise en page : Drapeau Blanc

Crédits photo : Rcpotostock - Freepik.com

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) conduit l'enquête nationale de la statistique publique *Vécu et ressenti en matière de sécurité* (VRS) depuis 2022.

Cette enquête annuelle de grande ampleur s'inscrit dans le prolongement de l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité* (CVS), réalisée entre 2007 et 2021. Le SSMSI en a piloté la refonte entre 2019 et 2021, avec l'appui de l'Insee : large concertation avec les administrations, les partenaires sociaux et les chercheurs ; création d'un conseil scientifique ; conception des questionnaires ; élaboration du protocole de collecte ; réalisation de multiples tests ; construction du processus d'exploitation et de diffusion. Ces travaux se sont également appuyés sur les enseignements de l'enquête européenne *Genre et sécurité* (Genese), réalisée par le SSMSI en 2021.

À l'instar de l'enquête CVS, les objectifs poursuivis restent les suivants : mesurer l'insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie ; analyser les préoccupations de la population en matière de sécurité et leurs opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité sur le territoire français. Enfin, en questionnant directement la population, l'enquête vise à refléter le plus fidèlement possible la réalité vécue sur le territoire, sans se restreindre aux personnes qui portent plainte. En cela, elle est un complément indispensable aux données provenant des sources administratives (dépôt de plaintes).

Grâce à son protocole innovant associant les différents modes d'interrogation (internet, papier, téléphone), l'enquête VRS permet de satisfaire des besoins supplémentaires, notamment de données localisées ou plus précises, tout en assurant annuellement une description détaillée des victimes et des atteintes subies ainsi que du sentiment d'insécurité et des préoccupations sécuritaires. Elle recueille en effet des données auprès d'un large échantillon : environ 200 000 personnes (contre 25 000 pour l'enquête CVS), âgées de 18 ans et plus, vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion.

Ce rapport publie une sélection de statistiques issues de la seconde édition de l'enquête VRS menée en 2023.

Il fournit notamment le nombre de victimes correspondant aux différentes atteintes suivies par l'enquête ainsi que leur évolution entre 2021 et 2022. De nombreux indicateurs présentent des hausses statistiquement significatives dans un contexte où l'année 2021, marquée par les mesures prises lors de la crise sanitaire, est susceptible de constituer un point bas.

Il comporte également des statistiques sur la satisfaction envers les services de sécurité, en légère baisse entre 2022 et 2023 pour leur action nationale et en légère hausse pour leur action de proximité. Des indicateurs du sentiment d'insécurité sont également présentés, lesquels sont tous en hausse entre 2022 et 2023.

Des analyses toutes choses égales par ailleurs mettent en évidence les caractéristiques qui jouent le plus sur le fait d'être victime mais aussi d'être satisfait de l'action des forces de sécurité ou encore de se sentir en insécurité.

Enfin, l'ensemble des statistiques descriptives, diffusées dans le cadre des résultats de la première édition, sont actualisées et téléchargeables sur le site Interstats du SSMSI.

Christine Gonzalez-Demichel
Inspectrice générale de l'Insee
Cheffe du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure

AVANT-PROPOS	3
PARTIE 1 PRINCIPAUX RÉSULTATS	5
PARTIE 2 LISTE DES FIGURES DISPONIBLES SUR LE SITE INTERSTATS	19
PARTIE 3 GLOSSAIRE	22
PARTIE 4 NOTE MÉTHODOLOGIQUE	25
POUR EN SAVOIR PLUS	34



PRINCIPAUX RÉSULTATS

Principaux résultats

Cette première analyse, de nature synthétique, s'appuie sur une sélection de résultats diffusés sur le site Interstats du SSMSI¹ (voir liste exhaustive en partie 2), les caractéristiques des victimes ou personnes concernées et leurs principales évolutions observées entre l'édition 2023 et l'édition 2022 de l'enquête. Elle est complétée par une note technique explicitant les questions et choix méthodologiques (partie 4).

Les actes de vandalisme contre la voiture, les débits frauduleux et les injures sont les atteintes les plus subies en 2022

Parmi les atteintes recensées, les actes de vandalisme (hors vol ou tentative) contre la voiture, les débits frauduleux et les injures sont les plus subis en 2022 (*figure 1*) : respectivement 2 709 000 (5,2 % des personnes et 6,2 % des personnes dont le ménage possède une voiture), 2 445 000 (4,7 % des personnes de 18 ans et plus) et 2 210 000 victimes (4,3 %).

À l'inverse, les vols et les tentatives de vol de deux-roues à moteur (moto, scooter, cyclomoteur), les tentatives de corruption dans un cadre professionnel et les violences sexuelles physiques (viol, tentative de viol, autre agression sexuelle) concernent une plus faible proportion de la population avec respectivement 252 000 (0,5 % des ménages et 3,0 % des ménages possédant un deux-roues), 191 000 (0,4 % des 18 ans et plus) et 270 000 victimes (0,5 %) en 2022.

Forte hausse des vols ou tentatives de vol de deux-roues à moteur, des violences physiques et des débits frauduleux en 2022

En 2022, de nombreux indicateurs présentent des hausses statistiquement significatives (voir note méthodologique), d'ampleur plus ou

moins prononcée relativement à l'année 2021 (*figure 1*). Ces augmentations sont néanmoins à interpréter en lien avec le contexte particulier de l'année 2021 marquée par les mesures prises lors de la crise sanitaire (troisième confinement national, confinements régionaux, couvre-feu, jauges limitées pour certains lieux accueillant du public, pass sanitaire).

Les hausses les plus importantes concernent le nombre de victimes d'un vol ou d'une tentative de vols de deux-roues à moteur (moto, scooter, cyclomoteur) (+62 000 victimes, soit +33 % par rapport à 2021), de violences physiques (hors situation de vol ; +81 000, +16 %) et de débits frauduleux sur compte bancaire (+291 000, soit +14 %).

Dans une moindre mesure relativement à la population concernée, le nombre de victimes de vols ou tentatives de vols d'objets se trouvant dans ou sur la voiture (+89 000 victimes, +7 %), d'actes de vandalisme contre la voiture (+96 000 victimes, +4 %) et d'injures (+159 000 victimes, +8 %) augmentent également entre 2021 et 2022.

Les autres indicateurs de victimation présentent des évolutions non statistiquement significatives, c'est-à-dire que la baisse ou la progression calculée à partir des données n'est pas assez forte ou ne repose pas sur des effectifs suffisants pour conclure qu'elle est robuste. C'est notamment le cas pour les violences sexuelles et les violences conjugales.

Les hommes contribuent plus fortement à l'augmentation du nombre de victimes de violences physiques (+72 000 hommes victimes) et de victimes d'injures (+111 000 hommes victimes). À l'inverse, les femmes contribuent un peu plus à l'augmentation du nombre de victimes de débits frauduleux (+175 000 femmes victimes entre 2021 et 2022) que les hommes.

1. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats>

Figure 1 > Atteintes subies en 2022 et évolution entre 2021 et 2022

	Nombre de victimes en milliers		Tendance d'évolution du nombre de victimes de 2021 à 2022 ⁽¹⁾	Évolution du nombre de victimes de 2021 à 2022 ⁽¹⁾
	2022	2021		
Atteintes aux personnes				
Violences physiques (hors vol)	603	522	↗	+16 %
Violences sexuelles ⁽²⁾	1 464	1 483	ns	ns
<i>violences sexuelles physiques</i>	270	252	ns	ns
<i>violences sexuelles non physiques⁽²⁾</i>	1 311	1 352	ns	ns
Violences conjugales ⁽²⁾	480	436	ns	ns
Harcèlement moral	1 623	1 556	ns	ns
Menaces	972	924	ns	ns
Injures	2 210	2 051	↗	+8 %
Atteintes à la vie privée	287	314	ns	ns
Discriminations	1 668	1 096	↗	+52 %
Atteintes aux biens				
Vols et tentatives de vol avec ou sans effraction (résidence principale)	1 375	1 309	↗	+5 %
<i>vols et tentatives de vol avec effraction</i>	889	850	ns	ns
<i>vols sans effraction</i>	595	564	ns	ns
Actes de vandalisme contre le logement	1 044	1 010	ns	ns
Vols et tentatives de vol visant la voiture	3 736	3 483	↗	+7 %
<i>vols et tentatives de vol de voiture</i>	421	457	ns	ns
<i>vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture</i>	1 398	1 309	↗	+7 %
<i>actes de vandalisme contre la voiture</i>	2 709	2 612	↗	+4 %
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	252	190	↗	+33 %
Vols et tentatives de vol de vélo	815	765	ns	ns
Vols				
Vols et tentatives de vol avec violence ou menace	280	274	ns	ns
Vols et tentatives de vol sans violence ni menace	882	832	ns	ns
Délinquance économique et financière				
Arnaques	1 664	-	(3)	(3)
Débts frauduleux	2 445	2 154	↗	+14 %
Tentatives de corruption dans un cadre professionnel	191	-	(4)	(4)

ns : non significatif au seuil de 5 %.

(1) L'évolution entre 2021 et 2022 du nombre d'individus concernés est indiquée lorsque la baisse ou la hausse est significative au seuil de 5 %.

(2) Hors envoi d'images à caractère sexuel et non sollicitées (cf. note méthodologique).

(3) Pas de données publiées en 2021.

(4) Les questions relatives à la corruption ont été modifiées lors de l'édition 2023 (cf. note méthodologique). Les résultats ne sont donc pas directement comparables entre les éditions 2022 et 2023.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

Très forte hausse des faits de discrimination

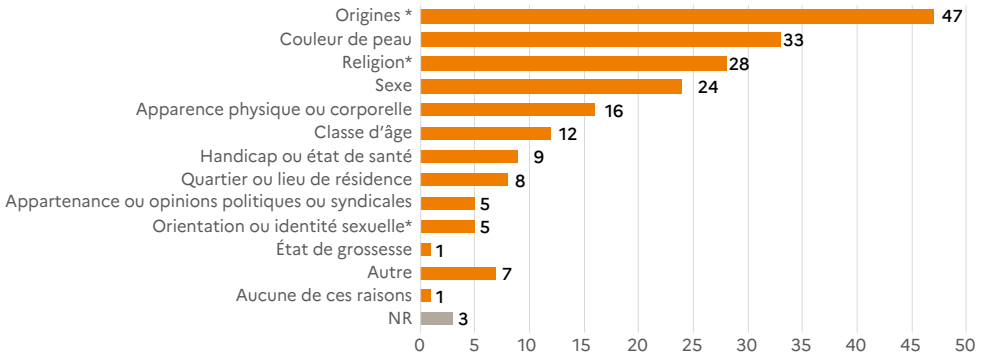
Concernant les discriminations, c'est-à-dire les traitements défavorables subis en raison de la couleur de peau, de l'origine, de la religion, de l'orientation sexuelle, du sexe, du handicap ou de tout autre critère², la hausse des victimes est très importante entre 2021 et 2022 (+572 000 victimes par rapport à 2021, +52 %). Néanmoins, il est possible que cette augmentation soit en partie due aux possibilités plus limitées pour toute la population d'accéder à certains espaces publics lors de la crise sanitaire en 2021. Les victimes signalent plus souvent qu'en 2021 avoir subi cette

situation lors de l'accès à un lieu accueillant du public (restaurant, boîte de nuit, magasin, etc.) : 14 % des victimes en 2022 contre 9 % en 2021. Les motifs liés aux origines (47 %) et à la couleur de peau (33 %) sont les plus souvent cités par les victimes en 2022 (figure 2) comme en 2021.

Stabilité de la part des victimes d'infractions liées au numérique

La part de personnes déclarant avoir subi une atteinte à la personne non physique (hors exhibition sexuelle et envoi d'images à caractère sexuel et non sollicitées) commise par un moyen numérique est de 35 % en 2022 (figure 3).

Figure 2 > Motif(s)** de la discrimination évoqué(s) par la victime (en %)



NR : non renseigné.

* Réelle ou supposée.

** Plusieurs réponses possibles.

Lecture : 47 % des personnes victimes d'une discrimination déclarent que cette dernière portait au moins en partie sur leurs origines.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle, internet et téléphone) ; traitement SSMSI.

Figure 3 > Infractions liées aux outils numériques en 2022 et en 2021 (en %)

	Atteintes à la personne non physique (hors exhibition sexuelle ou envoi d'images à caractère sexuel et non sollicitées)	
	2022	2021
Au moins un moyen numérique hors présence de l'auteur	18	19
Contexte hybride	17	17
Aucun moyen numérique	61	58
NR	4	5

NR : non renseigné.

Lecture : En 2022 comme en 2021, 17 % des individus victimes d'une atteinte à la personne non physique l'ont été dans un contexte hybride.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

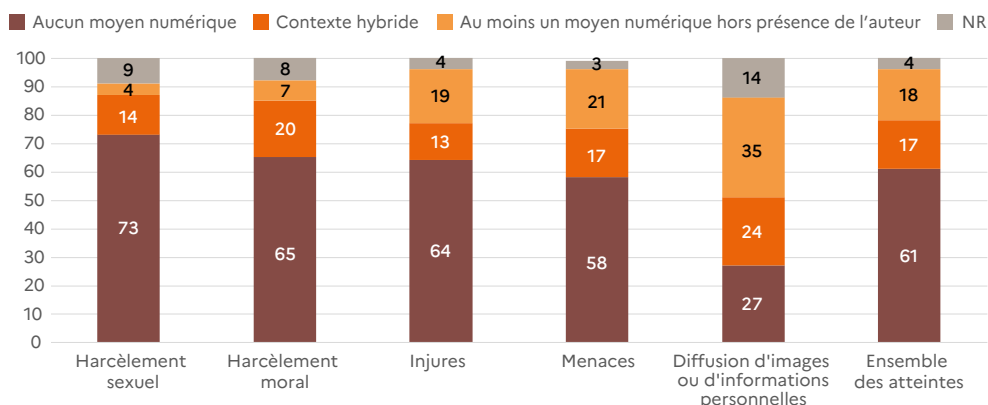
Sources : SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2022 et 2023 (questionnaires socles, internet et téléphone) ; traitement SSMSI.

2. En 2023, le libellé de la question a été complété des motifs de discriminations qui figuraient dans une introduction précédant la question en 2022.

Elle était de 36 % en 2021. Cette part est plus importante parmi les victimes de diffusion d'images ou d'informations personnelles (59 %, *figure 4*) et moins élevée parmi les

victimes de harcèlement sexuel (18 %). Le téléphone et les SMS sont les moyens numériques les plus souvent cités par les victimes (*figure 5*).

Figure 4 > Répartition des victimes d'atteintes non physiques à la personne, selon le contexte numérique et le type d'atteinte en 2022 (en %)



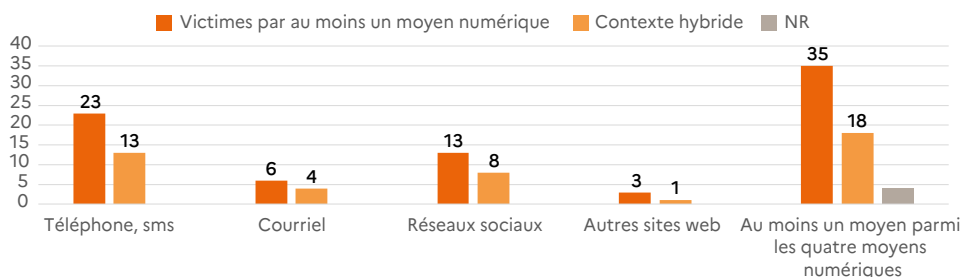
NR : non renseigné.

Lecture : 17 % des individus victimes d'une atteinte non physique à la personne en 2022 l'ont été dans un contexte hybride, et 18 % par le biais d'au moins un moyen numérique hors présence de l'auteur.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023* (questionnaire socle, internet et téléphone) ; traitement SSMSI.

Figure 5 > Proportion de victimes d'atteintes non physiques à la personne, selon le moyen numérique utilisé (en %)



NR : non renseigné.

Lecture : 6 % des individus victimes d'une atteinte non physique à la personne en 2022 l'ont été au moins par courriel (au moins un moyen numérique) tandis que 4 % l'ont été par courriel et en face-à-face (contexte hybride).

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023* (questionnaire socle, internet et téléphone) ; traitement SSMSI.

Hausse du sentiment d'insécurité entre 2021 et 2022

Entre 2021 et 2022, plusieurs indicateurs relatifs au sentiment d'insécurité sont en augmentation (*figure 6*) : on recense ainsi plus de personnes se déclarant en insécurité à leur domicile

(+667 000, soit +10 %), dans leur quartier ou village (+1 317 000, + 14 %) et dans les transports, gares, stations, aéroports etc. (+1 843 000, +10 %). Le nombre de personnes qui déclarent qu'il leur arrive de renoncer à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité est également en hausse en 2022 (+1 089 000, +12 %).

Principaux résultats

La hausse du nombre de personnes qui déclarent être en insécurité à leur domicile et renoncer à sortir seules est en particulier due à l'augmentation du nombre de femmes parmi les personnes concernées (respectivement +494 000 femmes en insécurité à leur domicile et + 794 000 femmes à qui il arrive de renoncer à sortir seules).

Interrogées sur les phénomènes gênants dans leur quartier ou leur village, les personnes mentionnent le plus souvent les infractions au code de la route (rodéos, excès de vitesse, stationnements illégaux, etc.) avec 45 % déclarant en avoir été témoin une ou plusieurs fois au cours des douze derniers mois (figure 7).

Figure 6 > Satisfaction envers l'action des forces de sécurité intérieure et sentiment d'insécurité en 2023 et évolution entre 2022 et 2023

	Nombre de personnes en milliers		Tendance d'évolution du nombre de personnes de 2022 à 2023 ⁽¹⁾	Évolution du nombre de personnes de 2022 à 2023 ⁽¹⁾
	2023	2022		
Sentiment d'insécurité et préoccupation sécuritaire				
Satisfaction envers l'action nationale des forces de sécurité	28 943	29 544	↘	-2 %
Satisfaction envers l'action de proximité des forces de sécurité	27 589	27 207	↗	+1 %
Sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village*	10 660	9 343	↗	+14 %
Sentiment d'insécurité au domicile*	7 168	6 501	↗	+10 %
Sentiment d'insécurité dans les transports, gares, stations, aéroports, etc.*	20 880	19 037	↗	+10 %
Renoncement à sortir seul de chez soi*	10 057	8 967	↗	+12 %

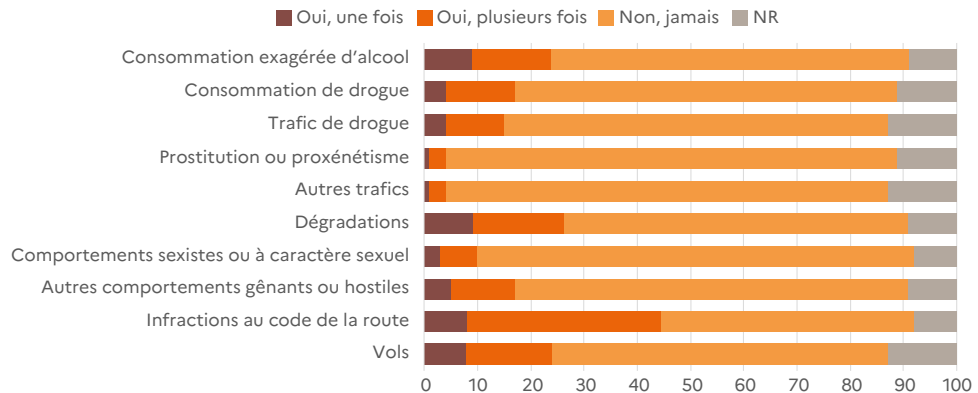
ns : non significatif au seuil de 5 %.

⁽¹⁾ L'évolution entre 2022 à 2023 du nombre de d'individus concernés est indiquée lorsque la baisse ou la hausse est significative au seuil de 5 %.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle, internet) ; traitement SSMSI.

Figure 7 > Récurrence des phénomènes délinquants ou gênants observés dans le quartier ou le village en 2023 (en %)



NR : non renseigné.

Lecture : 37 % des personnes déclarent avoir observé plusieurs fois des infractions au code de la route dans leur quartier ou village au cours des 12 derniers mois.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023, (questionnaire socle internet) ; traitements SSMSI.

Viennent ensuite les dégradations (portes d'entrée fracturées, voitures incendiées/vitres brisées, vandalismes, tags, casses, détériorations, etc.), les vols (cambriolages, vols à l'arraché, vols de véhicule, etc.) et les phénomènes liés à la consommation exagérée d'alcool (menaces, agressions, bagarres, etc.) qui concernent environ une personne sur quatre.

Peu de victimes portent plainte

La majorité des victimes ne déclarent pas les actes subis auprès des forces de sécurité (figures 8 à 11). Cependant, les taux de dépôt de plainte varient de manière importante selon l'atteinte considérée. Probablement parce que les victimes souhaitent obtenir un remboursement auprès de leur assurance ou

espèrent retrouver les objets volés, ils sont plus élevés concernant les atteintes aux biens (figure 8) que pour les atteintes à la personne (figure 9) et en particulier si les faits impliquent le vol d'un objet. Ainsi, les victimes d'un vol de voiture et celles d'un vol avec effraction visant leur logement sont respectivement 54 % et 56 % à avoir porté plainte auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie en 2022 (figure 8).

Ces taux chutent considérablement dans le cadre de simples tentatives (respectivement 25 % et 27 %), mais restent supérieurs aux taux de dépôt de plainte des personnes victimes d'un vol de vélo (18 % en cas de vol et 6 % en cas de tentative de vol) ou victimes d'un acte de vandalisme visant leur logement (11 %) ou visant leur voiture (12 %).

Figure 8 > Atteintes aux biens des ménages en 2022 (en %)

	Proportion de personnes du ménage victimes en 2022	Proportion de personnes du ménage victimes parmi les personnes de l'unité urbaine de Paris	Proportion de personnes du ménage victimes parmi les personnes vivant hors unité urbaine	Part de victimes dont le ménage a porté plainte		
				Ensemble	Vol	Tentative
Vols et tentatives de vol avec ou sans effraction (résidence principale)	2,6	3,7	1,8	38	41	27
<i>vols et tentatives de vol avec effraction</i>	1,7	2,6	1,1	42	56	27
<i>vols sans effraction</i>	1,2	1,4	0,9	27	-	-
Actes de vandalisme contre le logement	2,0	2,7	1,1	11	-	-
Vols et tentatives de vol visant la voiture	7,2	9,3	4,4	19	29	21
<i>vols et tentatives de vol de voiture</i>	1,0	1,3	0,4	32	54	25
<i>vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture</i>	2,7	4,0	1,5	25	27	17
<i>actes de vandalisme contre la voiture</i>	5,2	6,4	3,1	12	-	-
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	0,5	1,0	0,2	32	46	19
Vols et tentatives de vol de vélo	1,6	3,0	0,4	15	18	6

Lecture : En 2022, 1,0 % des personnes âgées de 18 ans et plus déclarent que leur ménage a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture. Parmi ces victimes, 32 % disent avoir déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie : 54 % s'il s'agissait d'un vol, 25 % en cas de tentative.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

Principaux résultats

Quelle que soit l'atteinte à la personne concernée, moins d'une victime sur cinq porte plainte dans un commissariat ou une gendarmerie, à l'exception des violences physiques (22 %, **figure 9**). Les taux de victimes ayant déposé plainte sont particulièrement faibles pour les atteintes les plus fréquentes comme les injures (4 %), le harcèlement moral (6 %) et les violences sexuelles non physiques (harcèlement sexuel, exhibition sexuelle ou envoi d'images à caractère sexuel et non sollicitées) (2 %). Toutefois, les victimes de violences sexuelles physiques, moins nombreuses, effectuent également peu cette démarche (6 %).

Les victimes qui ne se sont pas déplacées au commissariat et à la gendarmerie et qui n'y ont pas déclaré les faits ou ont renoncé à le faire une fois sur place donnent le plus souvent les mêmes raisons quelle que soit l'atteinte concernée (**figure 12**). Ainsi, les trois raisons principales invoquées par la plupart des victimes sont les suivantes : cela n'aurait servi à rien, ou bien l'atteinte subie n'était pas assez grave pour être signalée, ou encore elles pensaient ne pas être

prises au sérieux par la police ou la gendarmerie ou ont préféré trouver une autre solution.

À autres caractéristiques comparables, les hommes sont plus touchés par les violences physiques, les femmes par les violences sexuelles

Certaines catégories de population sont plus touchées par les atteintes recensées dans l'enquête.

En 2022, les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes parmi les victimes de violences sexuelles (physiques ou non physiques) et parmi les victimes de violences conjugales (respectivement 85 %, 86 % et 77 % des victimes, **figure 9**). Elles déclarent également plus souvent avoir subi du harcèlement moral (64 %). Relativement aux hommes ayant des caractéristiques comparables (en termes d'âge, de niveau de vie, de diplôme, de situation dans l'emploi ou de famille, de lien à la migration, d'orientation sexuelle etc.), les femmes ont une probabilité près de 5 fois plus élevée de déclarer des violences sexuelles physiques et 6 fois plus importante

Figure 9 > Atteintes aux personnes en 2022 (en %)

	Proportion de victimes en 2022	Proportion de victimes parmi les personnes âgées de 18 à 24 ans	Proportion de victimes parmi les personnes âgées de 65 à 74 ans	Proportion de victimes parmi les personnes vivant hors unité urbaine	Part des femmes parmi les victimes	Part des victimes ayant déposé plainte
Violences physiques (hors vol)	1,2	3,2	0,3	0,9	43	22
Violences sexuelles	3,0	12,1	0,3	2,0	85	3
<i>violences sexuelles physiques</i>	0,5	2,9	SD	0,3	85	6
<i>violences sexuelles non physiques</i>	2,8	10,8	0,3	1,8	86	2
Violences conjugales	0,9	2,1	0,1	1,2	77	14
Harcèlement moral	3,1	6,3	0,9	2,7	64	6
Menaces	1,9	3,3	0,5	1,6	42	11
Injures	4,3	8,4	1,1	3,4	50	4
Atteintes à la vie privée	0,6	1,2	0,2	0,5	49	17
Discriminations	3,2	7,7	0,6	1,5	56	SD

SD : sous le seuil de diffusion.

Lecture : En 2022, 4,3 % des personnes âgées de 18 ans et plus déclarent avoir été victimes d'injures, dont 50 % de femmes. Parmi ces victimes, 4 % ont déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle)* ; traitement SSMSI.

de rapporter des violences sexuelles non physiques (**figure 13**). En revanche, elles déclarent moins souvent que les hommes des vols ou tentatives de vol avec violence physique ou menace (40 %), des menaces (42 %) et

des violences physiques (43 %) (**figures 8 et 9**). À caractéristiques comparables, la probabilité pour une femme de déclarer ce type de violences est alors réduite de près de 40 % (**figures 13 et 14**).

Figure 10 > Vols avec ou sans violence physique ou menace en 2022 (en %)

	Proportion de victimes en 2022	Proportion de victimes parmi les personnes		Proportion de personnes du ménage victimes parmi les personnes vivant		Proportion de femmes parmi les victimes	Part de victimes dont le ménage a porté plainte		
		âgées de 18 à 24 ans	âgées de 65 à 74 ans	dans l'unité urbaine de Paris	hors unité urbaine		Ensemble	Vol	Tentative
Vols et tentatives de vol avec violence ou menace	0,5	1,5	0,2	1,0	0,3	40	24	40	15
Vols et tentatives de vol sans violence ni menace	1,7	3,4	1,0	3,5	0,9	56	27	36	8

Lecture : En 2022, respectivement 1,7 % des personnes âgées de 18 ans et plus et 3,4 % des personnes âgées de 18 à 24 ans déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violence ni menace. Parmi ces victimes, 27 % ont déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie : 36 % en cas de vol et 8 % de tentative.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

Figure 11 > Débits frauduleux, arnaques et tentatives de corruption dans un cadre professionnel en 2022 (en %)

	Proportion de victimes en 2022	Proportion de victimes parmi les personnes âgées de 18 à 24 ans	Proportion de victimes parmi les personnes âgées de 65 à 74 ans	Proportion de personnes du ménage victimes parmi les personnes de l'unité urbaine de Paris	Proportion de personnes du ménage victimes parmi les personnes vivant hors unité urbaine	Part de victimes ayant déposé plainte
Débits frauduleux	4,7	5,8	4,0	5,6	4,4	11
Arnaques	3,2	4,4	2,3	3,6	3,1	15 ⁽¹⁾
Tentatives de corruption dans un cadre professionnel	0,4	0,8	SD	0,4	0,4	0

SD : sous le seuil de diffusion.

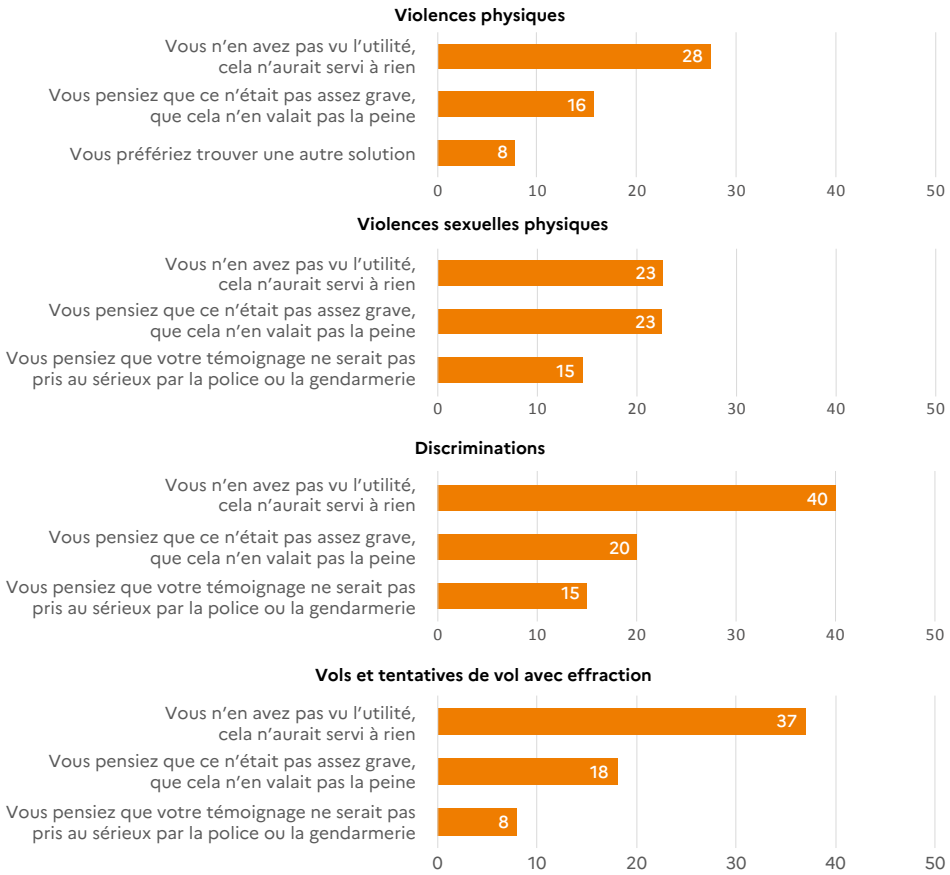
⁽¹⁾ Y compris plainte électronique THESEE.

Lecture : En 2022, respectivement 4,7 % des personnes âgées de 18 ans et plus et 5,8 % des personnes âgées de 18 à 24 ans déclarent avoir été victimes de débits frauduleux sur un compte bancaire. Parmi ces personnes, 11 % ont déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

Figure 12 > Trois principales raisons de la non-déclaration au commissariat ou à la gendarmerie (en %)



Lecture : Parmi les personnes victimes de violences sexuelles physiques en 2022 n'ayant pas déclaré les faits à la police ou à la gendarmerie, 23 % ne l'ont pas fait car elles estiment que cela n'aurait servi à rien.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

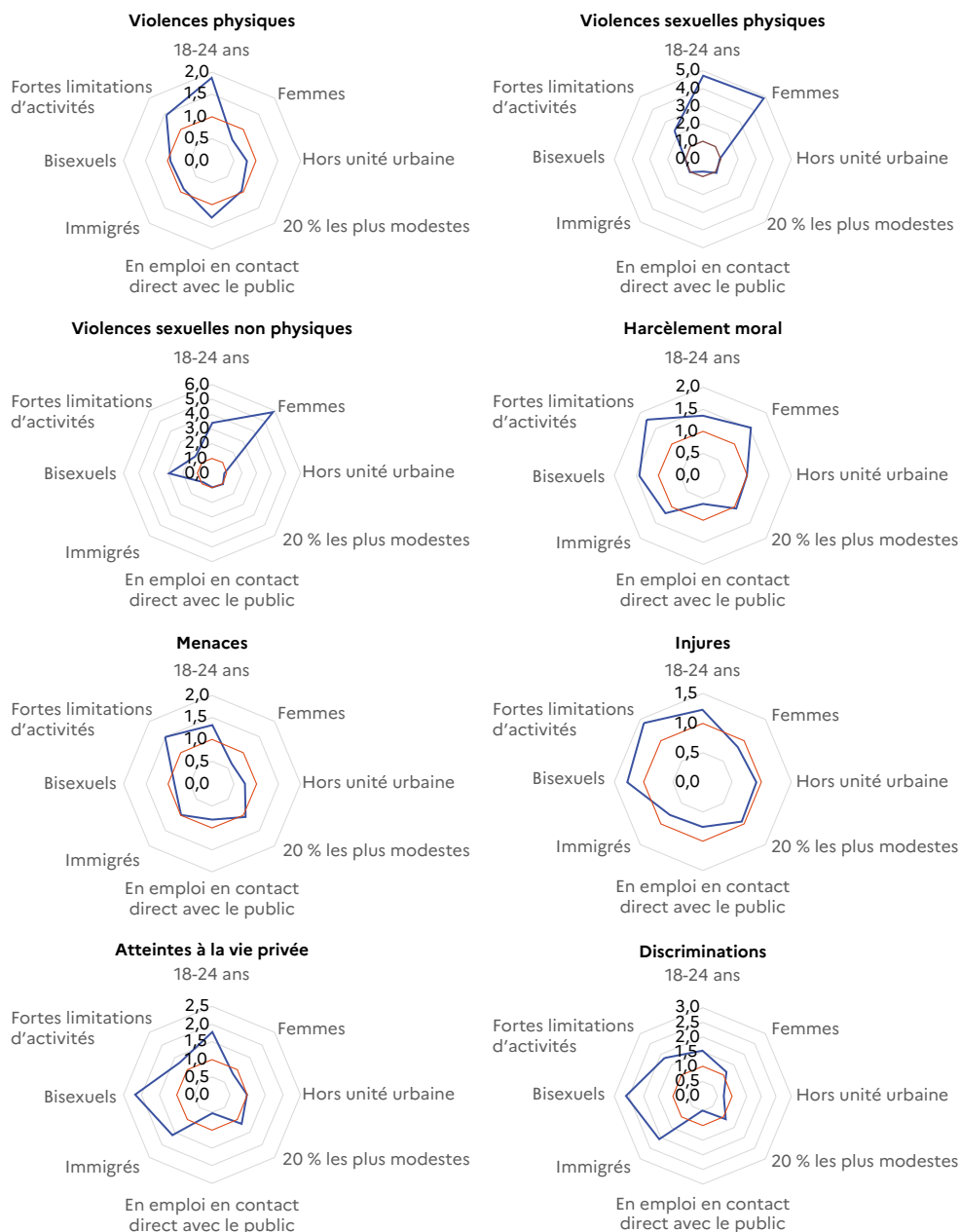
Source : SSMSI, enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023* (questionnaire socle, internet et téléphone) ; traitement SSMSI.

Sans que le lien entre victimation et insécurité ne soit analysé ici, il ressort que les femmes se sentent plus souvent en insécurité que les hommes, que ce soit dans leur quartier ou village (24 % contre 17 %), à leur domicile (16 % contre 11 %) ou dans les transports, gares, stations, aéroports, etc. (46 % contre 34 %) (*figure 15*). En particulier, elles déclarent plus souvent que les hommes qu'il leur arrive de renoncer à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité (29 % contre 9 %). Plus préoccupées par leur sécurité, elles déclarent un peu moins souvent que les hommes être satisfaites de l'action des forces de sécurité en particulier au plan local (51 % contre 55 %).

Les jeunes plus concernés par les violences sexuelles

Quelle que soit l'atteinte individuelle considérée, les victimes sont relativement plus nombreuses parmi les personnes âgées de 18 à 24 ans que dans l'ensemble de la population. C'est particulièrement le cas des violences sexuelles, physiques et non physiques ; ces derniers ayant, relativement aux personnes d'âges intermédiaires partageant les mêmes caractéristiques (sexe, niveau de diplôme, situation d'emploi ou de famille, niveau de vie notamment), une probabilité 3 et 5 fois supérieure de déclarer avoir subi une violence sexuelle non physique ou une violence sexuelle physique (*figure 13*).

Figure 13 > Profil des victimes d'atteintes à la personne (rapport de probabilité)



Note : Les rapports de probabilités sont issus de modélisations logistiques (voir figures complémentaires en ligne). Seules certaines caractéristiques sont représentées ici. Le diplôme, le type de ménage et la religion, non présentées ici, font également partie des variables explicatives du modèle.

Lecture : 4,7 % des personnes fortement limitées dans les activités que les gens font habituellement déclarent avoir subi au moins une discrimination en 2022 ; à autres caractéristiques comparables, ces personnes ont une probabilité 1,8 fois plus élevée de déclarer avoir été victime de discrimination que les personnes sans limitation fonctionnelle.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire sociale) ; traitement SSMSI.

Principaux résultats

C'est l'inverse pour les personnes plus âgées, qui à partir de 55 ans ont des probabilités significativement plus faibles de déclarer avoir été victimes d'une atteinte individuelle.

Probablement en lien avec les victimations subies, ces deux groupes de population ont des préoccupations sécuritaires qui diffèrent (figure 15). Ainsi, les plus jeunes déclarent plus souvent que l'ensemble de la population se sentir en insécurité dans leur quartier ou village (28 % contre 21 %), dans les transports, gares, stations, aéroports, etc. (53 % contre 40 %), avoir renoncé à sortir seuls de chez eux pour des raisons de sécurité (27 % contre 19 %) et sont moins souvent satisfaits de l'action des forces de sécurité (43 % contre 56 % en ce qui concerne l'action nationale et 45 % contre 53 % au sujet de l'action de proximité), ce qui n'est pas le cas des plus âgés.

Les minorités sexuelles, les personnes en situation de handicap et les immigrés et descendants d'immigrés déclarent plus souvent avoir subi des faits de discrimination

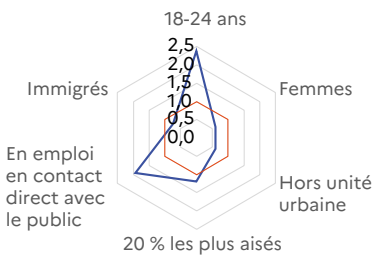
Indépendamment notamment de leur âge et de leur sexe, les minorités sexuelles relatent dans

des proportions supérieures des faits de violences sexuelles non physiques, de harcèlement moral, d'injures, d'atteintes à la vie privée et de discriminations. Par exemple, les personnes qui se déclarent homosexuelles (cf. note méthodologique) ont une probabilité près de 3 fois plus importante que les personnes hétérosexuelles d'être victime une violence sexuelle non physique (harcèlement sexuel ou exhibition sexuelle).

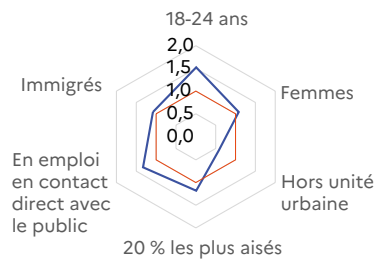
On note par ailleurs des différences de déclaration selon le lien des personnes à la migration sur le risque de déclarer des discriminations, sachant que l'origine est le motif le plus souvent cité par les victimes de discrimination (figure 2). Par rapport aux personnes sans ascendance migratoire, les immigrés et les descendants d'immigrés déclarent, à autres caractéristiques comparables, environ 2 fois plus souvent avoir été victimes d'expériences de discrimination en 2022. Les personnes en situation de handicap³, relativement aux personnes ne déclarant pas de limitations dans les activités de la vie quotidienne, ont, à autres caractéristiques comparables, une probabilité plus élevée de rapporter une atteinte à la personne et en particulier des faits de discrimination (3,5 fois plus quand elles sont fortement limitées) et de violences sexuelles physiques (3 fois plus).

Figure 14 > Profil des victimes de vol avec ou sans violence physique ou menace (rapport de probabilité)

Vols et tentatives de vol avec violence ou menace



Vols et tentatives de vol sans violence ni menace



Note : Les rapports de probabilités sont issus de modélisations logistiques (voir figures complémentaires en ligne). Seules certaines caractéristiques sont représentées ici. Le diplôme, le type de ménage, l'orientation sexuelle, les limitations d'activité, la religion et le fait de vivre dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, non présentées ici, font également partie des variables explicatives du modèle.

Lecture : 1,5 % des personnes âgées de 18 à 24 ans déclarent avoir subi au moins un vol ou une tentative de vol avec violence ou menace en 2022 ; à autres caractéristiques comparables, ces personnes ont une probabilité 2,4 fois plus élevée de déclarer avoir été victime que les personnes âgées de 35 à 44 ans.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

3. Au sens du General activity limitation index (Gali), c'est-à-dire les personnes « fortement limitées depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement ».

Figure 15 > Satisfaction envers l'action des FSI, sentiment d'insécurité et renoncement à sortir de chez soi pour des raisons de sécurité en 2023 (en %)

	Ensemble	Femmes	18 à 24 ans	65 à 74 ans	Unité urbaine de Paris	Hors unité urbaine
Satisfaction envers l'action nationale des forces de sécurité	56	55	43	66	52	58
Satisfaction envers l'action de proximité des forces de sécurité	53	51	45	59	51	52
Sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village*	21	24	28	17	26	10
Sentiment d'insécurité au domicile*	14	16	15	13	15	11
Sentiment d'insécurité dans les transports, gares, stations, aéroports, etc.*	40	46	53	31	52	35
Renoncement à sortir seul de chez soi pour des raisons de sécurité*	19	29	27	18	20	15

* Souvent ou de temps en temps.

Lecture : En 2023, 55 % des femmes déclarent être satisfaites de l'action des forces de sécurité (police et gendarmerie). Elles sont 16 % à déclarer se sentir en insécurité à leur domicile et 29 % à indiquer qu'il leur est arrivé de renoncer à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle internet) ; traitement SSMSI.

Les habitants des zones rurales déclarent moins souvent avoir été victimes de vol et avoir subi une atteinte à la personne

Des disparités territoriales sont observées. Dans les zones rurales, la proportion de personnes victimes d'une atteinte à la personne, à l'exception du harcèlement moral et des atteintes à la vie privée, ou celle de victimes d'un vol avec ou sans violence ou menace est moindre que dans les unités urbaines de 100 000 habitants ou plus (*figure 9*). Par exemple, 3,4 % des habitants vivant en dehors d'une unité urbaine déclarent avoir subi des injures en 2022 contre 4,9 % des habitants vivant dans une unité urbaine de 100 000 habitants ou plus et 5,2 % des habitants de l'unité urbaine de Paris. Les différences de prévalences⁴ en termes de taille de territoires sont particulièrement notables concernant les atteintes aux biens (*figure 8*). C'est le cas en particulier des atteintes visant les véhicules pour lesquelles les habitants des grandes unités urbaines (dont Paris) sont concernés dans

des proportions bien supérieures aux habitants des plus petites unités et des zones rurales. Par exemple, 3,6 % des habitants vivant dans une unité urbaine de 100 000 habitants ou plus et 4,0 % des habitants de l'unité urbaine de Paris déclarent un vol ou une tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture en 2022 contre 2,7 % de la population des 18 ans et plus et 1,5 % des habitants vivant dans les zones rurales.

En ce qui concerne les préoccupations sécuritaires, les habitants de l'unité urbaine de Paris se distinguent des habitants des autres unités urbaines de 100 000 habitants et plus : ils déclarent un peu moins souvent qu'il leur arrive de renoncer à sortir de chez eux pour des raisons de sécurité (20 % contre 23 %) et sont plus souvent satisfaits de l'action de proximité des forces de sécurité (51 % contre 49 %). Ils se déclarent en revanche plus souvent inquiets dans leur quartier ou village et dans les transports que les habitants des unités urbaines plus petites (respectivement 26 % contre 10 % pour les habitants vivant en dehors d'une unité urbaine et 52 % contre 35 %).

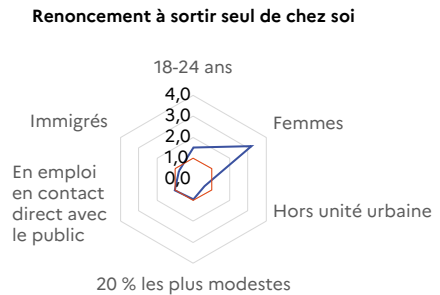
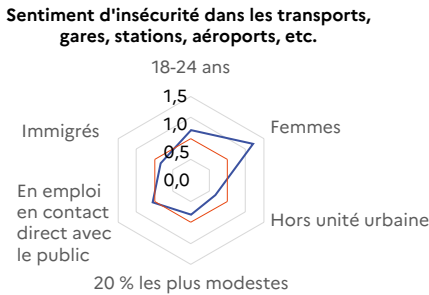
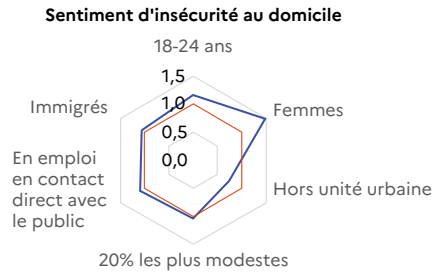
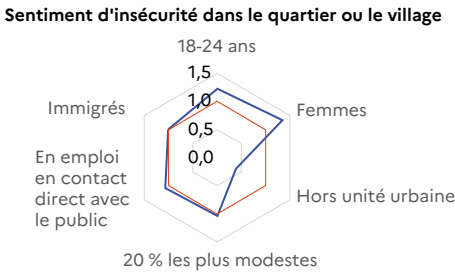
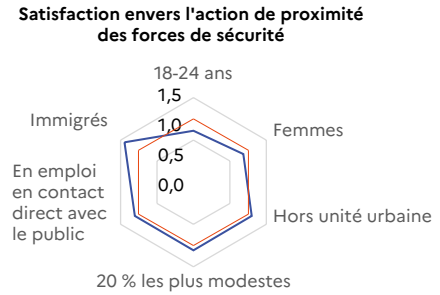
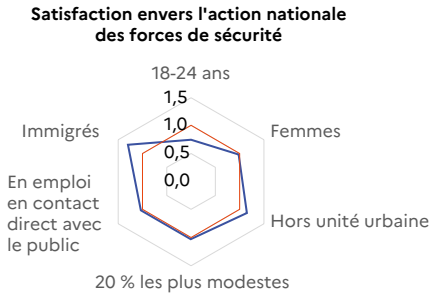
4. La prévalence est la proportion de personnes victimes rapportée à l'ensemble de la population.

Principaux résultats

Ces différences observées peuvent toutefois masquer des effets de structure. Par exemple, les habitants des unités urbaines les plus peuplées étant relativement plus jeunes qu'ailleurs, ces statistiques descriptives ne permettent pas d'identifier les effets propres à chaque caractéristique.

C'est pourquoi des modélisations économétriques de la probabilité d'être victime ont été conduites (figures 13, 14 et 16). Elles confirment ces résultats en estimant « toutes choses égales par ailleurs » l'effet des différentes caractéristiques sociodémographiques et de la zone de résidence sur le risque d'être victime. ●

Figure 16 > Satisfaction envers l'action des FSI, sentiment d'insécurité et renoncement à sortir de chez soi pour des raisons de sécurité



Note : Les rapports de probabilités sont issus de modélisations logistiques (voir figures complémentaires en ligne). Seules certaines caractéristiques sont représentées ici. Le diplôme, le type de ménage, l'orientation sexuelle, les limitations d'activité, la religion et le fait de vivre dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, non présentées ici, font également partie des variables explicatives du modèle.

Lecture : 29 % des femmes déclarent qu'il leur arrive de renoncer à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité en 2023 ; à autres caractéristiques comparables, les femmes ont une probabilité 3,2 fois plus élevée de déclarer avoir renoncé à sortir seules de chez elles que les hommes.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquêtes *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023*, (questionnaire socle internet) ; traitement SSMSI.



**LISTE DES FIGURES
DISPONIBLES SUR
LE SITE INTERSTATS**

Liste des figures disponibles sur le site Interstats

A. LES ATTEINTES AUX PERSONNES

- 1 Violences physiques : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours.
- 2a Violences sexuelles physiques : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours.
- 2b Violences sexuelles non physiques : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours.
- 3 Harcèlement moral : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours.
- 4 Menaces : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours.
- 5 Injures : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours.
- 6 Atteintes à la vie privée : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours.
- 7 Discriminations : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours.

B. LES ATTEINTES AUX BIENS

LOGEMENTS

- 1 Vols et tentatives de vol avec effraction dans les logements (résidences principales et secondaires) : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours.
- 2 Vols sans effraction dans les logements (résidences principales et secondaires) : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours.
- 3 Actes de vandalisme contre le logement : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours.

VÉHICULES

- 4 Vols et tentatives de vol de voiture : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours.
- 5 Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours.
- 6 Actes de vandalisme contre la voiture : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours.
- 7 Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours.
- 8 Vols et tentatives de vol de vélo : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours.

VOLS

- 9 Vols et tentatives de vol avec violence physique ou menace : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours.
- 10 Vols et tentatives de vol sans violence physique ni menace : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours.

DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

- 11 Arnaques : repères ; victimes ; contexte.
- 12 Débits frauduleux : repères ; victimes ; contexte.
- 13 Tentatives de corruption dans un cadre professionnel : repères ; victimes ; contexte ; recours.

C. FICHES THÉMATIQUES

Violences conjugales : introduction, repères, victimes, auteurs, préjudices et recours.

Infractions liées aux outils numériques : repères, victimes, auteurs, préjudices et recours.

Faits commis dans les transports collectifs : repères, victimes, auteurs, préjudices et recours.

D. SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ET PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE

- 1 Opinions générales sur l'insécurité et sur les services de sécurité.
 - 1. Opinion sur l'action des forces de sécurité intérieure : repères, profil.
 - 2. Problèmes préoccupants : repères, profil des personnes signalant la délinquance comme le problème le plus préoccupant.
- 2 Sentiment d'insécurité.
 - 1. Sentiment d'insécurité : repères, profil des personnes se déclarant en insécurité dans le quartier ou le village, profil des personnes se déclarant en insécurité à leur domicile, profil des personnes se déclarant en insécurité dans les transports collectifs, données complémentaires.
 - 2. Renoncement à sortir seul : repères, profil, données complémentaires.
 - 3. Motifs d'inquiétudes de la population : repères, profil.
 - 4. Craintes liées à l'utilisation d'internet : repères, profil.
- 3 Exposition aux phénomènes de délinquance et présence policière.
 - 1. Délinquance observée : repères, profil.
 - 2. Patrouilles observées : repères, profil.



GLOSSAIRE

Glossaire

Conjoint

Ce terme est à prendre de manière élargie. Il désigne l'ensemble de partenaires intimes : épouse ou époux, concubin(e), pacsé(e), petit(e) ami(e), etc.

Descendant d'immigré

Désigne les descendants directs d'immigrés, c'est-à-dire les personnes dont au moins un parent est immigré.

Immigré

Personne née étrangère à l'étranger.

Multivictimation

Désigne le fait d'avoir subi plusieurs atteintes de même nature au cours de la même année.

Ménage

Ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement et qui ont un budget en commun.

Main courante (registre de main courante)

Historiquement, registre de la police nationale dans lequel les services notent l'ensemble de leurs activités, notamment leurs interventions sur des incidents et les déclarations d'incident qui leur sont faites par des usagers. Y figurent les événements d'une certaine gravité qui ne sont pas à eux seuls constitutifs d'une infraction (par exemple le départ du conjoint du domicile, la non-présentation d'un enfant, des bruits de voisinage). Cette formalité permet de garder une trace officielle de certains faits ou déclarations. Le dispositif de la main courante en gendarmerie (MCG) a été généralisé à l'ensemble des unités de gendarmerie départementale à compter du 1^{er} février 2018. Elle a vocation à faciliter le recueil et l'enregistrement d'événements ou d'informations rapportés par un citoyen sans que cela ne justifie nécessairement une transmission en l'état à une autorité judiciaire, administrative ou militaire, dès lors que les faits rapportés par l'utilisateur ou la teneur de sa déclaration ne concernent pas le cadre d'une procédure judiciaire ou une demande d'enquête dans le cadre d'un soit-transmis émanant d'une autorité administrative ou militaire.

Niveau de vie du ménage

Il s'agit du revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation, obtenu par la source administrative dans laquelle est tiré l'échantillon de l'enquête VRS (Fidéli). La distribution des niveaux de vie est ici « ordonnée », c'est-à-dire qu'elle est partagée en cinq sous-populations d'effectifs égaux appelés « quintiles ». Le premier quintile (Q1), « les 20 % les plus modestes », est ainsi le niveau de vie au-dessous duquel se situent 20 % des individus. Le dernier quintile (Q5), « les 20 % les plus aisés », est le niveau au-dessous duquel se situent les 80 % des individus.

Plainte

Acte par lequel une personne qui s'estime victime d'une infraction en informe le procureur de la République, directement ou par un service de police ou de gendarmerie. Elle permet à la victime de demander à l'autorité judiciaire la condamnation pénale de l'auteur (peine d'emprisonnement, d'amende, etc.). La plainte peut être déposée contre une personne identifiée ou contre X, si l'identité de l'auteur des faits est inconnue.

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Territoires d'intervention du ministère chargé de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires. En France métropolitaine, à La Martinique et à La Réunion, ils sont identifiés selon le critère unique de revenu par habitant. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source : RFL 2011). Dans les autres départements et régions d'outre-mer (DROM), l'identification s'est faite à partir des données du recensement des îlots regroupés pour l'information statistique (Iris). Une fois l'identification opérée, des échanges ont eu lieu avec les élus locaux afin de s'assurer de la cohérence du périmètre réglementaire du quartier prioritaire et, le cas échéant, l'ajuster. Les périmètres des QPV sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la France métropolitaine, et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les DROM, rectifiés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015.

Quartier / Village

Ils désignent le quartier et le village du lieu d'habitation habituel, c'est-à-dire celui où l'enquêté habite plus de 6 mois dans l'année.

Taux de plainte

Correspond à la proportion, parmi les victimes d'une atteinte, de celles qui déposent une plainte à un service de police ou de gendarmerie. Le taux de plainte est connu grâce aux enquêtes de victimation.

Taux de victimes (ou taux de victimation)

Correspond au rapport entre le nombre de personnes appartenant à une catégorie de population se déclarant victime et l'ensemble des personnes de cette même catégorie.

Unité urbaine

Notion reposant sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites, en France métropolitaine et dans les DROM, d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Victimation

Fait d'être victime d'une atteinte visant ses biens ou sa personne. Les victimations sont recensées dans le cadre d'enquêtes de victimation. Menées auprès de la population, ces enquêtes consistent à demander aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). Les atteintes ne font pas systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte. C'est pourquoi les victimes sont donc partiellement connues par les services de sécurité. Les enquêtes de victimation permettent ainsi de connaître l'ensemble des victimes. En France, il existe en plusieurs :

- L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), conduite de 2007 à 2021 (hors 2020 pour cause de crise sanitaire), a été réalisée par l'Insee en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP, supprimé fin 2020) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI, créé fin 2014).
- L'enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité (VRS), conduite par le SSMSI à partir de 2022, succède à l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Elle développe les mêmes thématiques et donne la possibilité, pour la première fois, d'analyser la victimation de manière infranationale.
- L'enquête Genèse (Genre et sécurité), conduite par le SSMSI en 2021 dans le cadre d'un appel à projet européen, comporte un focus particulier sur les violences sexistes et sexuelles, notamment pour explorer la question des différences liées au genre en matière de sécurité.



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Note méthodologique

1. Présentation du protocole de l'enquête VRS

a. Présentation

Dans le prolongement des travaux du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sur la mesure de la délinquance et de l'insécurité¹, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure a piloté entre 2019 et 2021, avec l'appui de l'Insee, la refonte de l'enquête annuelle dite de victimation Cadre de vie et sécurité (CVS) : large concertation avec les administrations, les partenaires sociaux et les chercheurs ; création d'un conseil scientifique ; conception des questionnaires ; élaboration du protocole de collecte ; réalisation de multiples tests ; construction du processus d'exploitation et de diffusion. Ces travaux se sont également appuyés sur les enseignements de l'enquête européenne Genre et sécurité (Genese), réalisée par le SSMSI en 2021. C'est dans ce cadre qu'a été conçue l'enquête nationale de la statistique publique Vécu et Ressenti en matière de Sécurité (VRS), dont la première édition a été conduite par le SSMSI en 2022.

L'enquête VRS interroge un large échantillon de personnes âgées de 18 ans et plus vivant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et à La Réunion. Cette enquête de grande ampleur poursuit les mêmes objectifs que l'enquête CVS réalisée pour la dernière fois en 2021: mesurer l'insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie. Elle s'intéresse en outre aux préoccupations de la population en matière de sécurité et à ses opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité sur le territoire français. Enfin, en questionnant directement la population, l'enquête vise à refléter le plus fidèlement possible la réalité vécue sur le territoire, sans se restreindre aux personnes qui portent plainte auprès des services de police ou de

gendarmerie. En cela, elle est un complément indispensable aux données provenant des statistiques administratives (dépôts de plainte ou signalements auprès de la police et de la gendarmerie nationales).

b. Méthodologie de l'enquête VRS : protocole et champ

Afin de garantir un nombre suffisant de répondants pour remplir les objectifs assignés à l'enquête, le SSMSI a conçu en lien avec l'Insee, un protocole multimode strictement nominatif en deux phases :

- La première phase (phase 1 de l'édition 2023) a consisté en une enquête de victimation « généraliste » correspondant au recueil des caractéristiques sociodémographiques, au recensement des atteintes et au recueil des perceptions et opinions en matière de sécurité, sur le modèle de ce qui figurait dans l'enquête CVS (avec des enrichissements). Elle a interrogé un échantillon de 200 000 personnes âgées de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2023, vivant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion et résidant dans un logement ordinaire, c'est-à-dire hors collectivité (foyer, prison, hôpital, etc.) et hors habitations mobiles (marinier, sans-abri...), de manière à permettre une meilleure représentation des atteintes plus rares et des disparités territoriales que dans l'enquête CVS. Ces personnes ont été sélectionnées de manière aléatoire par l'Insee dans le répertoire des logements géré par l'institut à partir des sources administratives (Fidéli). La collecte a commencé par internet, puis s'est poursuivie par une relance téléphonique auprès d'une sélection aléatoire de 30 000 non-répondants, une animation téléphonique auprès d'une sélection aléatoire de 5 000 non-répondants et par l'envoi d'un auto-questionnaire papier à différents stades de la collecte ;

1. Interstats Méthode n° 22, « Refonte du dispositif d'enquête statistique de victimation – Tome 1 », octobre 2023

- La deuxième phase (phase 2 de l'édition 2023) a consisté en une enquête de suivi sur la thématique de la santé physique et mentale. Elle a été proposée par internet et par téléphone à un échantillon de 20 000 répondants de phase 1.

L'enquête socle, de phase 1 de VRS 2023, sur laquelle reposent les résultats présentés dans ce rapport, a été menée entre fin février et mi-mai 2023. Au total, 109 300 questionnaires reçus ont rempli les critères de complétude et constituent la base d'exploitation de cette publication. Ce rapport s'appuie ainsi sur le périmètre des individus vivant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion âgés de 18 ans et plus (figure 1).

c. Ruptures de séries

Le recours à une collecte auto-administrée pour les enquêtes VRS est susceptible d'avoir modifié les réponses des enquêtés alors qu'auparavant, pour les enquêtes CVS, ils étaient tous interrogés en face-à-face (ou par téléphone pour CVS 2021). C'est en particulier le cas pour les questions d'opinion qui sont le type de questions les plus sujettes aux effets de mode : pour des raisons liées à la désirabilité sociale, les opinions sont généralement plus négatives en auto-administré que lorsque la collecte est réalisée via l'intermédiation d'un enquêteur. Les effets de mode devraient être en revanche moins marqués pour des questions plus factuelles telles que le recueil des victimations. Par ailleurs, l'enquête CVS ne portait que sur les personnes vivant en France métropolitaine. Ainsi le choix a été fait dans cette publication de ne pas présenter les évolutions des différents indicateurs sur la période relative aux enquêtes CVS. On ne

peut en effet pas totalement exclure que le changement de mode de collecte a eu un effet sur les résultats.

Le SSMSI a anticipé cette problématique en répertoriant et en analysant les solutions mises en œuvre pour corriger des ruptures de série dans d'autres refontes d'enquêtes de la statistique publique. Le rapport d'expertise (Guedj et al., 2023) qui en découle a été présenté au Conseil scientifique de l'enquête VRS ainsi qu'au Comité du label de la statistique publique. Le SSMSI prévoit de corriger les ruptures de séries dans le cadre du rapport d'enquête VRS 2024 en s'appuyant sur les méthodes identifiées dans ce rapport d'expertise.

2. Choix méthodologiques et précautions de lecture des résultats du rapport

a. Choix méthodologiques en lien avec les différents modes de collecte

Les questionnaires de l'enquête socle de VRS sont recueillis via trois modes de collecte différents : internet, téléphone et papier. La collecte par internet est largement majoritaire et représente près de 81 % des réponses. Les modes de réponse par papier (16 %) et le téléphone (3 %) sont plus minoritaires. Les répondants par papier se distinguent par leur âge : un peu plus de la moitié d'entre eux ont 65 ans ou plus et en particulier, 27 % des répondants par papier ont 75 ans ou plus (figure 2). Ils vivent également plus souvent hors unité urbaine (27 %) que les autres répondants (22 % pour les répondants sur internet, 18 % pour les répondants par téléphone).

Figure 1 > Nombre de personnes enquêtées, de questionnaires reçus et exploitables pour l'enquête socle de VRS 2023

	18 ans et plus		
	France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe, La Réunion	Métropole	Martinique, Guadeloupe, La Réunion
Ensemble des personnes enquêtées (échantillon)	200 600	193 100	7 500
Ensemble des questionnaires reçus (complets et incomplets)	117 100	112 900	4 100
Ensemble des questionnaires exploitables	109 300	105 700	3 700

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

Figure 2 > Profil des répondants selon le mode de collecte (en %)

		Internet	Téléphone	Papier	Ensemble
Sexe	Hommes	48,9	52,9	42,9	47,9
	Femmes	51,1	47,1	57,1	52,1
Âge	18-24 ans	9,1	9,4	4,5	8,4
	25-34 ans	13,6	16,7	5,0	12,3
	35-44 ans	17,3	16,0	8,2	15,8
	45-54 ans	18,9	16,2	11,9	17,7
	55-64 ans	18,4	15,3	18,8	18,4
	65-74 ans	14,8	13,9	25,0	16,4
	75 ans et plus	7,9	12,4	26,5	11,0
Situation vis-à-vis de l'emploi	Personnes en emploi	54,9	51,8	30,9	51,0
	Chômeurs	5,4	8,4	3,6	5,2
	Retraités	27,5	28,4	56,9	32,1
	Étudiants	5,3	4,5	2,1	4,8
	Autres inactifs	7,0	6,9	6,4	6,9
Taille d'unité urbaine	Hors unité urbaine	22,1	17,8	27,1	22,8
	Moins de 20 000 habitants	18,3	16,4	20,7	18,6
	20 000 à moins de 100 000 habitants	13,8	15,6	15,6	14,2
	100 000 habitants ou plus	30,8	35,9	26,6	30,3
	Unité urbaine de Paris	15,0	14,3	10,0	14,2
« Appartenance ou non à un quartier prioritaire (QPV) »	QPV	4,9	8,0	6,2	5,2
	Hors QPV	95,1	92,0	93,8	94,8
Niveau de vie du ménage	Les 20 % les plus modestes	12,1	16,5	16,8	12,9
	20 % à 40 %	15,5	18,3	21,0	16,4
	40 % à 60 %	18,9	20,4	22,7	19,5
	60 % à 80 %	23,3	19,1	20,3	22,7
	Les 20 % les plus aisés	26,9	17,7	16,4	25,0
	Non renseigné	3,4	7,9	2,8	3,5

Lecture : 48,9 % des répondants sur internet sont des hommes, 51,1 % sont des femmes.

Champ : Personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle) ; traitements SSMSI.

Le questionnement par papier n'est pas aussi complet que ceux effectués par internet et téléphone. Il ne comprend notamment pas la description détaillée des atteintes subies en *n* ou *n-1* (circonstances, lieu, auteur). Ainsi, l'exploitation de certaines variables dans ce rapport ne repose que sur les répondants par internet et par téléphone, et à cette fin, un jeu de pondérations spécifique a été constitué.

Par ailleurs, des travaux sur les effets de mode liés à la mesure ont été menés, en comparant le mode internet et le mode téléphone. Les conclusions de ces travaux indiquent que si les effets de mode sont très rarement significatifs sur les variables de victimation, conformément à la littérature sur le sujet, ils sont beaucoup plus fréquents sur les variables d'opinion et de perception en

matière de sécurité (Razafindranovona, 2023 ; Rosenzweig et al., 2022). Des premiers travaux comparant le mode internet et le mode papier semblent indiquer également l'existence d'effets de mode sur les variables d'opinion et de perception en matière de sécurité. Ainsi, pour ne pas biaiser les déclinaisons et comparaisons sur des variables auxiliaires, le choix a été fait dans ce rapport de n'utiliser que les réponses par internet (avec un jeu de pondérations spécifique), mode largement majoritaire des réponses recueillies, pour analyser les variables d'opinion et de perception, dans la partie « Sentiment d'insécurité et préoccupation sécuritaire ». Pour le reste du rapport, hormis pour les variables non disponibles sur papier, sont utilisées les réponses recueillies via les trois différents modes de collecte.

b. Calcul du nombre et de la proportion de victimes à partir des faits relatifs à l'année $n-1$

Au cours de l'année n où elle est conduite (entre fin février et mi-mai), une édition d'enquête VRS recense les victimations subies début n , $n-1$, $n-2$ et avant $n-2$. Le nombre de victimes et leurs prévalences (en global ou selon les caractéristiques de la victime) présentées dans ce rapport portent exclusivement sur les faits relatifs à l'année $n-1$.

c. Description des caractéristiques des atteintes déclarées à partir des faits relatifs à l'année $n-1$ et début n

Quand plusieurs faits de même nature ont été subis, pour des raisons liées à la fluidité du questionnement, les enquêtés sont interrogés sur le dernier fait qu'ils ont subi, quand celui-ci a lieu début n ou en $n-1$. C'est pourquoi les rubriques *Contexte*, *Auteurs*, *Préjudice* et *Recours* des différents chapitres décrivent exclusivement les caractéristiques du fait le plus récent subi (début n ou en $n-1$).

Une exception : on se limite aux faits les plus récents subis en $n-1$ pour décrire la saisonnalité de la victimation afin de ne pas déformer la structure des saisons. Tenir compte des faits les plus récents subis début n aurait en effet tendance à mécaniquement grossir la part relevant de l'hiver, et dans une moindre mesure du printemps, vu que l'interrogation se déroule entre fin février et mi-mai. Cela aurait rendu difficile l'interprétation des résultats, puisque la comparaison avec une répartition naturelle des faits sur les saisons (avec 25 % par saison) n'aurait pas été possible. Une autre exception concerne les taux de dépôts de plainte qui sont aussi calculés sur les victimes lors de l'année $n-1$. Il s'agit des seules exceptions car on considère que pour les autres aspects de la victimation, tenir compte des faits les plus récents en n ne modifie pas outre mesure les résultats.

d. Traitement des victimes de plusieurs types d'atteinte

Des agrégats de victimation peuvent s'appuyer sur plusieurs questions de l'enquête. Or, les personnes ont pu être victimes de plusieurs types d'atteintes. Pour le calcul de la prévalence de l'indicateur regroupant plusieurs types d'atteinte, les victimes de plusieurs types d'atteinte ne sont comptées qu'une seule fois.

Par exemple, une victime de viol et d'agression sexuelle ne sera comptée qu'une seule fois pour le calcul de la prévalence des violences physiques sexuelles. En revanche, pour le calcul des statistiques de contextes, auteurs et préjudices, on considère tous les types de faits. Par exemple, si on s'intéresse au lieu de commission des atteintes, si un enquêté a été victime de viol à son domicile et d'agression sexuelle dans un espace public, on comptabilisera ces deux lieux pour calculer les statistiques associées aux violences physiques sexuelles.

e. Traitement des victimes de multivictimation

La multivictimation est définie comme le fait d'avoir subi plusieurs atteintes de même nature au cours de l'année $n-1$. Comme le questionnaire interroge, pour les personnes victimes à la fois en $n-1$ et début n sur la fréquence des atteintes sans distinguer si elles ont eu lieu en $n-1$ ou début n , le choix a été fait pour ces victimes de considérer qu'elles sont en situation de multivictimation en $n-1$ dès lors qu'elles ont subi trois faits ou plus de même nature, considérant que la probabilité soit plus grande que la multivictimation a eu lieu en $n-1$ plutôt que début n . Par ailleurs, pour les agrégats de victimation regroupant plusieurs types d'atteinte, on considère qu'il y a multivictimation dès lors qu'il y a plusieurs faits pour un type d'atteinte.

f. Seuil de diffusion

Pour des raisons de robustesse des données présentées dans ce rapport, seuls les effectifs et proportions portés par un nombre de répondants supérieur ou égal à trente sont affichés. Une mention « SD » (pour « seuil de diffusion ») signale un effectif de répondants inférieur à ce seuil.

g. Non-réponse partielle

Pour faciliter la lecture des représentations graphiques, les différents motifs de non-réponse (ne souhaite pas répondre, ne sait pas) ont été regroupés en une seule modalité. Les seules questions pour lesquelles un choix a été opéré sur la signification de la non-réponse partielle sont les questions de recensement des victimations en $n-1$. La non-réponse partielle à ces questions est assimilée à un « Non ».

h. Précision des données de l'enquête VRS 2023

Il est important de noter que les résultats présentés dans ce rapport sont, comme tout

Note méthodologique

résultat de sondage et par opposition à un relevé exhaustif dans la population, assortis d'une certaine précision. Quand le sondage est aléatoire, comme c'est le cas de l'enquête VRS, la notion d'intervalle de confiance permet de

donner une idée de la précision de l'estimation. Les intervalles de confiance des estimations issues de l'enquête VRS 2023, sont donnés ci-dessous pour les principaux indicateurs (figure 3).

Figure 3 > Nombre de victimes en 2022 et opinions en 2023, estimations annuelles pondérées et intervalles de confiance de l'enquête VRS 2023

Indicateurs	Nombre de victimes en 2022 ou personnes concernées / Nombre total de personnes interrogées	Nombre pondéré de victimes en 2022 ou personnes concernées	Intervalle de confiance à 95 %	Précision à 95 %
Les atteintes aux personnes				
Violences physiques	1 194/109 334	603 000	[565 000 - 642 000]	±38 000
Violences sexuelles physiques	534/109 334	270 000	[242 000 - 298 000]	±28 000
Violences sexuelles non physiques	2 841/109 334	1 423 000	[1 364 000 - 1 482 000]	±59 000
Violences conjugales	890/92 026	484 000	[445 000 - 524 000]	±40 000
Harcèlement moral	3 359/109 334	1 623 000	[1 562 000 - 1 683 000]	±60 000
Menaces	1 994/109 334	972 000	[924 000 - 1 019 000]	±48 000
Injures	4 565/109 334	2 210 000	[2 140 000 - 2 279 000]	±70 000
Atteintes à la vie privée	562/109 334	287 000	[260 000 - 313 000]	±26 000
Discriminations	3 093/109 334	1 668 000	[1 603 000 - 1 733 000]	±65 000
Les atteintes aux biens				
Vols et tentatives de vol avec effraction dans le logement	1 860/109 334	889 000	[844 000 - 934 000]	±45 000
Vols sans effraction dans le logement	1 232/109 334	595 000	[558 000 - 632 000]	±37 000
Acte de vandalisme contre le logement	2 152/109 334	1 044 000	[995 000 - 1 093 000]	±49 000
Vols et tentatives de vol de voiture	845/109 334	421 000	[390 000 - 452 000]	±31 000
Vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture	2 773/109 334	1 398 000	[1 342 000 - 1 454 000]	±56 000
Actes de vandalisme contre la voiture	5 445/109 334	2 709 000	[2 633 000 - 2 785 000]	±76 000
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	465/109 334	252 000	[226 000 - 277 000]	±26 000
Vols et tentatives de vol de vélo	1 636/109 334	815 000	[771 000 - 859 000]	±44 000
Vols et tentatives de vol avec violences ou menaces	532/109 334	280 000	[253 000 - 307 000]	±27 000
Vols et tentatives de vol sans violence ni menace	1 794/109 334	882 000	[836 000 - 929 000]	±46 000
Débites frauduleux	5 158/109 334	2 445 000	[2 374 000 - 2 517 000]	±72 000
Escroqueries ou arnaques	3 972/109 334	1 664 000	[1 604 000 - 1 724 000]	±60 000
Corruption dans un cadre professionnel	369/92 026	191 000	[169 000 - 214 000]	±22 000
Sentiment d'insécurité et préoccupations sécuritaires				
Satisfaction sur l'action des forces de sécurité dans le quartier/village	47 099/88 373	27 589 000	[27 387 000 - 27 791 000]	±202 000
Satisfaction sur l'action des forces de sécurité en général	49 180/88 373	28 943 000	[28 743 000 - 29 142 000]	±200 000

Délinquance comme problème le plus préoccupant dans le quartier	9 719/88 373	5 876 000	[5 747 000 - 6 005 000]	±129 000
Délinquance comme problème le plus préoccupant dans la société	21 511/88 373	12 258 000	[12 090 000 - 12 426 000]	±168 000
Sentiment d'insécurité au domicile	11 616/88 373	7 168 000	[7 025 000 - 7 311 000]	±143 000
Sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village	17 507/88 373	10 660 000	[10 495 000 - 10 824 000]	±164 000
Sentiment d'insécurité dans les transports	37 060/88 373	20 880 000	[20 691 000 - 21 069 000]	±189 000
Renoncement à sortir seul de chez soi	16 920/88 373	10 057 000	[9 901 000 - 10 213 000]	±156 000

Champ : Personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion.

Sources : SSMIS, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle); traitements SSMIS.

Lorsqu'un intervalle de confiance à 95 % est fourni pour une grandeur, cela signifie que cet intervalle a 95 % de chances de contenir la valeur qu'aurait donnée une interrogation exhaustive. Par exemple, 1 194 individus ont déclaré dans l'enquête VRS 2023 avoir été victimes de violences physiques en 2022. Après pondération, le nombre d'individus victimes de violences physiques est estimé à 603 000. Le « vrai » nombre d'individus victimes de violences physiques dans la population a 95 % de se trouver dans l'intervalle [565 000 ; 642 000].

Notons que la refonte du dispositif d'enquête de victimation, qui amène à interroger un nombre beaucoup plus important d'individus qu'auparavant, améliore significativement la précision des indicateurs. Ainsi, alors que les menaces étaient estimées à partir de CVS 2019 avec une précision de ±187 000, elles sont estimées avec VRS 2023 (sur un périmètre comparable à savoir celui de la France Métropolitaine, personnes âgées de 18 à 74 ans différent du périmètre du rapport sur lequel reposent les chiffres de la figure) avec une précision de ±46 000. Idem pour les injures : ±311 000 avec CVS 2019 contre ±68 000 avec VRS 2023. La précision s'améliore aussi par exemple pour les vols et tentatives de vol avec violences ou menaces (±49 000 avec CVS 2019 contre ±26 000 avec VRS 2023) et pour les vols et tentatives de vol sans violences ni menaces (±134 000 avec CVS 2019 contre ±44 000 avec VRS 2023). Le constat est similaire pour les questions d'opinion : la précision

s'améliore ainsi sur le sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village (±331 000 avec CVS 2019 contre ±148 000 avec VRS 2023) ainsi que le sentiment d'insécurité au domicile (±268 000 avec CVS 2019 contre ±126 000 avec VRS 2023) et le renoncement à sortir seul de chez soi (±338 000 avec CVS 2019 contre ±140 000 avec VRS 2023).

i. Évolution des indicateurs entre VRS 2022 et VRS 2023

VRS 2023 étant la deuxième édition de l'enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité, se pose assez naturellement la question de la comparaison des indicateurs et leurs évolutions par rapport à la première édition de l'enquête VRS 2022. Cette comparaison est licite pour plusieurs raisons. Tout d'abord l'ingénierie générale des deux enquêtes est très similaire : en particulier les échantillonnages et les protocoles de collecte sont très proches. Par ailleurs les éventuels effets de mode sont contrôlés dans la comparaison entre indicateurs : par calage sur marges, on réplique la répartition entre les modes de collecte observés lors de VRS 2022 aux modes de collecte de VRS 2023. Ainsi nous pouvons évaluer la significativité des évolutions des indicateurs entre VRS 2022 et VRS 2023 à partir des estimations de ces indicateurs et de leurs précisions. Pour quelques indicateurs, la comparaison ne peut pas se faire : les arnaques (premières données publiées en 2023), les tentatives de corruption dans un cadre professionnel et les phénomènes délinquants ou gênants observés.

3. Autres éléments liés au questionnaire

a. Construction des indicateurs « Atteintes aux personnes non physiques » et « Moyens de contact avec l'auteur »

L'indicateur portant sur les atteintes aux personnes non physiques est construit à partir des modalités de contexte pour les questions d'atteintes aux personnes non physiques comprenant le harcèlement sexuel, les propos ayant pour but de nuire moralement, les menaces, les insultes et injures, les diffusions de contenus à caractère personnel dans le but de nuire. Ces modalités sont à choix multiples.

Une victime peut avoir été en contact avec l'auteur par plusieurs moyens à la fois, qu'ils soient numériques ou non. Les moyens non numériques sont le face-à-face entre la victime et l'auteur et le courrier. Les moyens numériques sont le téléphone et le sms, le courriel, les réseaux sociaux et les autres sites web.

L'expression « Au moins un moyen numérique » désigne au moins l'un des quatre moyens numériques cités et possiblement un autre moyen réel (face-à-face ou courrier). L'expression « victimation hybride » désigne au moins un des quatre moyens numériques et systématiquement le face-à-face avec la victime. L'expression « moyen numérique hors présence de l'auteur » désigne au moins un moyen numérique et possiblement le courrier. L'expression « aucun moyen numérique » désigne une victimation n'ayant eu lieu qu'en présence de l'auteur et/ ou par courrier.

b. Modification des modalités de réponse à la question sur les phénomènes délinquants ou gênants observés ainsi qu'à la question sur les patrouilles observées

Alors que dans l'enquête VRS 2022, les modalités de réponse proposées à la question sur les phénomènes délinquants ou gênants observés ainsi qu'à la question sur les patrouilles observées étaient « Souvent », « De temps en temps », « Rarement » et « Jamais », elles ont été modifiées pour l'enquête VRS 2023 et sont dorénavant « Oui, une fois », « Oui, plusieurs fois » et « Non, jamais ». Ainsi les résultats de ces questions ne sont pas directement comparables entre les éditions 2022 et 2023 et le choix a été fait dans ce rapport de ne pas présenter les résultats de l'édition 2022 de VRS.

c. Modification du questionnement sur la corruption

Dans l'enquête VRS 2022, trois questions étaient posées sur les faits de corruption : une question sur le fait que quelqu'un demande ou attende de la part du répondant un versement de pot-de-vin, un cadeau ou un avantage en nature pour fournir ses produits ou ses services dans le cadre de ses affaires personnelles et privées, une question similaire dans le cadre de son travail et une question sur la proposition d'un pot-de-vin, un cadeau en échange de services ou d'une faveur en relation avec son métier. Dans l'enquête VRS 2023, le questionnement est modifié : une première question agrégée est d'abord posée et porte sur le fait que quelqu'un a demandé ou proposé un pot-de-vin ou un cadeau en échange d'un service. Lorsque la réponse est fournie par internet ou par téléphone, on demande ensuite de quel type de corruption il s'agit. Ainsi les résultats sur les faits de corruption ne sont pas directement comparables entre les éditions 2022 et 2023.

d. Modification du questionnement sur les exhibitions sexuelles

La question concernant les exhibitions sexuelles a été étendue en 2023 aux envois de photos ou de vidéos de sexe. Elle est formulée de la manière suivante en 2023 : « Au cours de votre vie, en dehors des faits que vous avez déjà déclarés, est-il déjà arrivé qu'une personne se masturbe, mime ou commette des actes à caractère sexuel ou exhibe son sexe devant vous ou par photo/ vidéo ? ». Les résultats ne sont donc pas comparables entre les éditions 2022 et 2023 de l'enquête. Afin de se rapprocher de l'indicateur portant sur les exhibitions sexuelles (qui impliquent que l'auteur soit physiquement présent) recensées dans l'édition 2022, de nouveaux indicateurs ont été construits en 2023 en distinguant les personnes qui déclarent que l'auteur était face à elles ou a agi selon un moyen numérique et en répartissant les non répondants à cette question conformément à la répartition des répondants. Ces indicateurs se nomment « exhibition sexuelle » (auteur face à la victime) et « envoi d'images à caractère sexuel et non sollicitées » (moyen numérique).

e. Contrôles de cohérence et correction des variables relatives aux atteintes aux biens et aux personnes

Afin d'identifier d'éventuels doubles-comptes et d'alléger la charge de réponse des enquêtés,

des questions ont été ajoutées au questionnaire socle à partir de l'édition 2023. Ainsi, si le répondant déclare que deux faits pouvant être liés ou confondus sont survenus à la même date (même mois, même année), il est invité à répondre à une question lui demandant si les faits déclarés sont un seul et même fait (même date, même(s) auteur(s), même lieu). Seules les situations où l'enquêté a répondu positivement à cette question font l'objet des retraitements évoqués ici.

Concernant les atteintes aux biens (visant le logement, les véhicules ou d'autres biens), un travail particulier d'apurement des données a été effectué dans le cas de double-déclaration d'atteinte par l'enquêté. La principale correction concerne les doubles déclarations de vols et de tentatives de vols (cambriolage, vol de véhicule, vol d'objets dans ou sur la voiture). Néanmoins, les résultats sont peu touchés par ces retraitements car les indicateurs publiés agrègent le plus souvent les tentatives et les vols.

De la même façon, concernant les atteintes aux personnes, des questions ont été ajoutées au questionnaire dès lors que la personne interrogée déclarait avoir subi certains types d'atteintes à la même période. La fréquence d'associations de différents types de victimations est très importante : un tiers des victimes d'au moins une atteinte aux personnes, en déclarent plusieurs mais cette part calculée au sein de chaque type d'atteinte peut être beaucoup plus élevée, notamment concernant les atteintes les moins fréquentes, comme les violences sexuelles physiques. Ainsi moins de 10 % des victimes de vols comme de tentatives de vols déclarent uniquement cette atteinte.

Seules ont été expertisées les situations des victimes déclarant simultanément un viol et une tentative de viol. C'est en effet sur ces violences que les potentiels doublons ont le plus

d'impact et sont le plus facile à corriger sans risquer d'écarter à tort des atteintes simultanées d'une autre nature.

Sur l'ensemble des 109 personnes interrogées qui ont déclaré avoir été victime de viol et de tentative de viol au cours de la même année, 47 avaient mentionné exactement la même période (même mois, même année) et, parmi elles, 44 ont répondu qu'il s'agissait du même fait. L'analyse des champs libres ayant confirmé ces réponses, pour les 44 personnes ayant fait état de doublon, on n'a donc retenu que le viol.

En termes de résultats, cela ne change pas la prévalence globale du nombre de personnes ayant subi des violences sexuelles physiques, mais uniquement celle des victimes de tentatives de viols, dont le nombre passe de 107 000 à 88 000. Le taux de plainte associé passe quant à lui de 7 % à 6 %, soit un écart statistiquement non significatif. Ces corrections ayant été effectuées uniquement sur la victimation de l'année 2022, elles induisent une rupture de série avec les statistiques correspondantes de l'année 2021.

f. Questions sur l'orientation sexuelle et la religion

Les questions sur l'orientation sexuelle et sur la religion sont posées après les questions de discriminations et sont précédées d'une mention précisant que ces questions sont importantes pour étudier les questions de discriminations qui ont été abordées et qu'elles sont facultatives. Elles sont formulées de la manière suivante :

- « Actuellement, vous vous diriez : hétérosexuel(le) ; homosexuel(le) ; bisexuel(le) ; d'une autre orientation sexuelle ».
- « Actuellement, vous vous diriez : sans religion ; catholique ; musulman(e), protestant(e), juif(ve) ; chrétien(ne) orthodoxe ; d'une autre religion. ●

- > **Baradji E., Filatriau O.**, « Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales », *Interstats Analyse* n° 29, 2020.
- > **Bernardi V.**, « Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2022 », *Interstats Analyse* n° 57, 2023.
- > **Bernardi V.**, « Insécurité et victimation : les enseignements de l'enquête Cadre de vie et sécurité, édition 2021 », Paris, SSMSI, 2022.
- > **Brown É., Debauche A., Hamel C., Mazuy M.**, « Violences et rapports de genre : enquête sur les violences de genre en France », Paris, Ined éditions, 2020.
- > **Carpentier J.**, « Les atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité augmentent de 3 % en 2022 », *Interstats Info rapide* n° 25, 2023.
- > **Carrasco V., Chaussebourg L., Creusat J.**, « Les déterminants du dépôt de plainte : le type d'agression subie devance de loin les caractéristiques de la victime », *Économie et Statistiques*, 448-449, 2012.
- > **Charavel C.**, « Les vols et violences enregistrés dans les réseaux de transports en commun en 2022 », *Interstats Analyse* n° 62, 2023.
- > **Chedorge-Farnier D.**, « Les agents de la fonction publique plus souvent victimes de violences dans le cadre de leur métier que les salariés du privé », Point Stat, DGAFP, 2024.
- > **Guedj H.**, « Refonte du dispositif d'enquête statistique de victimation. Tome 1 : État des lieux de la mesure de la victimation et des perceptions en matière de sécurité », *Interstats Méthode* n° 22, 2023.
- > **Guedj H., Quiviger A., Razafindranovona T., Rosenzweig A., Zilloniz S.**, « Refonte du dispositif d'enquête statistique de victimation. Tome 2 : Enjeux méthodologiques liés à la bascule multimode et continuité des séries », *Interstats Méthode* n° 22, 2023.
- > **Guedj H., Quiviger A., Zilloniz S., Razafindranovona T.**, « Un protocole innovant, multimode en deux phases, pour mesurer la victimisation : résultats et principaux enseignements de la collecte de l'enquête Genre et Sécurité (Genese) », XIV^{èmes} Journées de méthodologie statistique de l'Insee, 2022.
- > **Guedj H., Zilloniz S.**, « Panorama des violences en France métropolitaine : enquête Genese 2021 », SSMSI, 2022.
- > **Guedj H., Zilloniz S., Razafindranovona T.**, « Une enquête multimode annuelle pour mesurer la victimation en France à compter de 2022 : chronique d'une refonte en 4 actes », *Statéco*, 116, 2022.

- > **Guedj H.**, « Insécurité et délinquance 2017 : premier bilan statistique », SSMSI, édition 2018, 2017.
- > **Insee**, « Sécurité et société », *Insee Références*, édition 2021.
- > **Matinet B., Bernardi V.**, « Les victimes du sexisme en France, Approche croisée à partir des procédures enregistrées par les forces de sécurité en 2020 et l'enquête Cadre de vie et sécurité », *Interstats Analyse* n° 40, 2022.
- > **Matinet B.**, « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022 », *Interstats Rapide* n° 28, 2023.
- > **Matinet B.**, « Les violences physiques hors cadre familial enregistrées par les services de sécurité en 2021 », *Interstats Analyse* n° 58, 2023.
- > **Matinet B.**, « Les violences sexuelles hors cadre familial en 2021 », *Interstats Analyse* n° 52, 2022.
- > **Milin K.**, « Davantage de cambriolages de logements enregistrés dans les communes urbaines, aisées et voisines de fortes inégalités sociales », *Interstats Analyse* n° 60, 2023.
- > **Odin-Steiner D., Razafindranovona T., Zilloniz S.**, « Méthodologie de l'enquête genre et sécurité (Genese) », *Interstats Méthode* n° 21, 2023.
- > **Razafindranovona T.**, « Conception du protocole et analyse des résultats dans un contexte multimode », Séminaire de Méthodologie statistique et de science des données, Insee, 2023.
- > **Robert P., Zauberman R.**, « Le développement et les usages des enquêtes de victimation en France », *Économie et statistique*, 448-449, p. 79-83, 2011.
- > **Rosenzweig A., Razafindranovona T., Guedj H., Quiviger A., Zilloniz S.**, « Effets de mode relatifs aux victimations et aux perceptions en matière de sécurité : estimations à partir de l'enquête genre et sécurité (Genese) », XIV^{èmes} Journées de méthodologie statistique de l'Insee, 2022.
- > **SSMSI**, « Insécurité et délinquance en 2022 : bilan statistique complet, édition 2023 », Paris, SSMSI, 2022.
- > **SSMSI**, « Rapport d'enquête Cadre de vie et sécurité 2019 : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité », Paris, SSMSI, 2019.
- > **Tir D.**, « En 2023, augmentation des infractions anti-LGBT enregistrées par les services de sécurité », *Info Rapide* n° 38, 2024.

Au sein du ministère de l'Intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance. Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet interieur.gouv.fr/Interstats

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr

Suivez-nous sur :

